

L'INRS lance une campagne d'information pour sensibiliser les employeurs et les préventeurs aux risques liés aux machines

Indissociables de l'environnement de travail, les machines peuvent exposer les salariés à de multiples risques professionnels. Dès ce 4 mars, afin de mieux prévenir ces risques professionnels, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) lance une campagne nationale d'information « Avec les machines, le risque est toujours là » et propose aux employeurs et aux préventeurs des ressources pour agir (www.securite-machine.fr).

En France, les machines sont à l'origine de **près de 55 000 accidents par an** (dont une vingtaine mortels chaque année).

Elles sont impliquées dans **10 à 15 % des accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail supérieur ou égal à 4 jours**.

60% de ces accidents surviennent, non pas en phase de production, mais en situation de **maintenance, de nettoyage ou de réglage des machines**.

Figurent parmi les **secteurs d'activité les plus impactés** par le risque lié à l'utilisation des machines : la métallurgie, le bois, le textile, le papier, l'automobile, l'agroalimentaire, le BTP et la chimie.

Prévenir les risques liés aux machines : agir tout au long du cycle de vie

Tout au long du cycle de vie de la machine, et ce jusqu'à sa mise au rebut, démantèlement ou recyclage, il existe un **faisceau de risques très variés**, impliquant la **nécessité d'être évalués périodiquement**.

« Si les travailleurs peuvent se trouver, bien sûr, exposés au risque mécanique (chocs, coupures, écrasements, sectionnements des membres...), il en existe une multitude d'autres auxquels on ne pense pas d'emblée. Je citerais notamment le risque électrique (électrisation, électrocution) et incendie-explosion, le risque chimique (brûlures, intoxications diverses...), l'ensemble des risques liés aux vibrations, au bruit, aux rayonnements émis... Sans oublier les activités pouvant générer des troubles musculosquelettiques », explique Jean-Christophe Blaise, ingénieur et responsable de laboratoire à l'INRS.

Les accidents peuvent avoir des causes diverses. « Des dispositifs de protection inadaptés à l'intervention, une information et/ou formation insuffisante des opérateurs, des interventions malencontreuses lors du fonctionnement de la machine, des modes opératoires inappropriés et dangereux, un manque d'organisation, voire une utilisation inadéquate de la machine, sont les causes les plus courantes », ajoute Jean-Christophe Blaise.



« Avec les machines, le risque est toujours là : j'évalue, j'entretiens, je forme. »

Avec cette campagne d'information, l'INRS rappelle l'importance de la prévention des risques liés aux machines, propose des outils pour mieux évaluer ces risques, insiste sur la nécessité d'un entretien régulier des machines et sur le besoin d'information et de formation des salariés.

Afin de donner aux acteurs impliqués (employeurs, préventeurs...) les moyens d'agir en prévention plus efficacement, l'INRS propose de passer à l'action en se connectant au site dédié : www.securite-machine.fr.

Agrémenté de nombreuses **vidéos pédagogiques**, ce site ressources, pratique et accessible quel que soit le niveau de connaissances sur ce type de risques professionnels, propose une **boîte à outils** se déclinant autour de **3 thèmes complémentaires** :

- **J'évalue la sécurité des machines** : la machine est-elle adaptée à l'activité et à son environnement ? Est-elle correctement installée ? Est-elle sûre et conforme ?...
- **J'entretiens les machines** : la machine est-elle utilisée conformément aux consignes figurant dans la notice d'instructions ? Les actions d'entretien, de vérification et de maintenance sont-elles effectuées dans les délais requis et en toute sécurité ?...
- **Je forme et j'informe le personnel** : les règles d'utilisation des machines lors des phases de production et de maintenance ont-elles été communiquées aux salariés concernés ? Les opérateurs ont-ils été alertés sur les risques inhérents à leurs activités professionnelles ?...

Enfin, les **étapes clés de la vie d'une machine** qui requièrent une vigilance accrue de la part de l'entreprise - son **choix**, son **installation** et sa **modification** - sont également expliquées.

A noter : cette campagne d'information de l'INRS sur le risque lié aux machines s'inscrit dans la continuité de la campagne 2024 « Accidents graves et mortels » du ministère chargé du Travail.

Agenda :



Paris, 25 mars 2025 - Journée technique INRS
« Prévenir les risques liés aux machines : agir tout au long du cycle de vie »

Thème de la journée technique : les risques professionnels liés aux machines et leur prévention. Publics ciblés : chefs d'entreprise, chargés de prévention et intégrateurs. [Formulaire d'inscription journée technique 25 mars](#)

A découvrir :

[INRS - Dossier Prévention des risques liés à l'utilisation des machines](#)

[INRS- Travail&Securite - Eviter le risque machine - sept 2024](#)

[INRS - Webinaire Utilisation des machines -Points clés de la démarche de prévention -Juin 2024](#)

[INRS -Dépliant Risque Machine](#)

Contacts presse INRS

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – caroline.tonini@inrs.fr

Marie-Eva Planchard – 01 40 44 14 40 – marieeva.planchard@inrs.fr

SUIVEZ-NOUS



A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, et administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, et information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.